

RÈGLEMENT INTÉRIEUR 2025/2026

Amicale Laïque François Dallet –Dr Teillais
148 Bd des Poilus – 44300 Nantes

I – INSCRIPTIONS AUX ACTIVITÉS DE L'AMICALE

- **Les inscriptions aux activités proposées par l'Amicale ont lieu en début d'année scolaire**, dans les locaux de l'école François Dallet. Le règlement de la cotisation annuelle s'effectue au moment de l'inscription. Un paiement échelonné en trois fois par chèque peut être proposé.
- **Une réduction sur l'adhésion peut être accordée si l'adhérent.e est déjà inscrit.e à une autre activité de l'ALFD ou d'une autre amicale.** Son montant est fixé chaque année par la FAL UFOLEP. **⚠** En cas d'inscription auprès d'une autre amicale, une vérification sera effectuée auprès de la FAL UFOLEP une fois l'ensemble des activités enregistrées sur AFFILIGUE. En effet, c'est la date d'adhésion à la FAL UFOLEP qui fait foi et non celle à l'amicale. Si la réduction est confirmée, un virement sera effectué à l'adhérent.e.
- **Pour les activités sportives**, l'adhérent.e (ou son représentant légal) doit avoir répondu "non" à toutes les questions du questionnaire de santé ou, à défaut, fournir un certificat médical avant le premier cours.
- **Pour l'activité « Massage »**, un certificat médical de non contre-indication est obligatoire pour les débutants et devra être transmis avant le premier cours.
- **Chaque inscription donne droit à un cours d'essai**, y compris en cas de réinscription. À l'issue de ce cours, l'annulation est possible dans un délai de 7 jours sur simple demande, de préférence par e-mail à ✉ amicale.dallet.teillais@gmail.com ou par courrier à Amicale Laïque François Dallet–Dr Teillais - 148 boulevard des Poilus, 44300 Nantes, le cachet de la Poste faisant foi. Passé ce délai, l'inscription devient définitive et aucun remboursement ne pourra être accordé, sauf en cas de force majeure (maladie, mutation, etc.). Une demande écrite, accompagnée des justificatifs nécessaires (certificat médical, attestation de l'employeur...), devra alors être adressée à l'ALFD. → Seuls les trimestres non entamés pourront faire l'objet d'un remboursement, sous réserve de validation par le Bureau de l'ALFD. En revanche, le montant de l'affiliation à la FAL/UFOLEP, obligatoire, n'est pas remboursable et sera automatiquement déduit.
- **Les inscriptions en cours d'année, après le 1er janvier, peuvent être acceptées** sous réserve de l'accord de l'animateur·trice de l'activité et du Bureau. → Le montant de l'affiliation à la FAL/UFOLEP, obligatoire, reste intégralement dû. En revanche, une réduction d'un tiers pourra être appliquée sur la part restante de la cotisation.

- **Pour les cours hebdomadaires, un minimum de 25 séances par an est garanti.**
En cas d'annulation exceptionnelle de plusieurs séances, un remboursement partiel ne pourra être envisagé que si ce seuil n'est pas atteint.
- **Droit à l'information et à la rectification des données personnelles - RGPD**
Les informations recueillies sont nécessaires pour les (ré)inscriptions des adhérent.e.s. Elles font l'objet d'un traitement informatique destiné au service administratif de l'ALFD et sont transmises à la FAL 44 pour l'établissement des licences. Chaque adhérent.e dispose d'un droit d'accès et de rectification de ses données en contactant l'ALFD à ✉ amicale.dallet.teillais@gmail.com ou par courrier à : Amicale Laïque François Dallet - Dr Teillais - 148 Bd des Poilus – 44300 Nantes.

II - ÉQUIPEMENT

Certaines activités nécessitent un équipement spécifique (ex. : chaussons de danse, méthode de musique...). Ce matériel, à la charge de l'adhérent.e, est défini en début d'année par l'animateur·trice. Il est indispensable de s'y conformer pour garantir le bon déroulement de l'activité.

☐ Pour les enfants, tous les éléments de l'équipement doivent impérativement être marqués à leur nom.

III - HORAIRES DES COURS

Les horaires sont établis en début d'année en tenant compte des jours fériés.

Il appartient aux parents de veiller à ce que leur enfant arrive à l'heure et soit récupéré à la fin du cours. Les animateur·trices ne sont pas responsables des enfants en dehors des horaires de l'activité.

L'Amicale étant indépendante de l'Éducation nationale, les cours sont maintenus même en cas de grève des enseignants.

En cas d'absence imprévisible de l'animateur·trice (maladie, imprévu familial...), les familles seront informées par téléphone, soit par l'animateur·trice, soit par l'Amicale.

Pendant la durée des cours, les enfants sont sous la responsabilité de l'Amicale jusqu'à l'arrivée des parents. Ces derniers doivent s'assurer de la présence de l'animateur·trice avant de laisser leur enfant.

⚠ Des retards répétés ou le non-respect des consignes peuvent entraîner l'exclusion de l'adhérent.e, sans possibilité de remboursement.

IV - DISCIPLINE

Tout comportement nuisant au bon déroulement des cours pourra entraîner l'exclusion de l'adhérent.e, après deux avertissements (adressés aux parents s'il s'agit d'un.e enfant) restés sans effet.

Cette mesure exceptionnelle ne sera envisagée qu'en dernier recours, si aucune autre solution n'a pu être trouvée.

⚠ En cas d'exclusion, aucun remboursement ne sera accordé.

V - CONTACTS

Vous pouvez échanger avec l'animateur·trice à la fin des cours.

Chaque activité est suivie par un·e bénévole de l'Amicale, présent·e lors des inscriptions et disponible en cas de besoin. Leurs coordonnées figurent sur la fiche récapitulative des activités, accessible sur le site de l'Amicale.

Merci de respecter ces règles essentielles pour assurer le bon fonctionnement des activités et la sécurité de toutes et tous.

APPEL À PARTICIPATION !

L'Amicale Laïque François Dallet – Dr Teillais est une association entièrement gérée par des bénévoles, engagés auprès des enfants et des familles.

Des réunions sont organisées régulièrement pour assurer le suivi des activités et préparer les événements, comme la fête des écoles.

 Votre participation est précieuse : idées, remarques, coups de main ponctuels ou réguliers... Chaque contribution compte !

S'impliquer dans l'Amicale, c'est aussi créer du lien, partager et agir ensemble pour notre collectivité.

 Si vous souhaitez rejoindre l'Amicale ou simplement recevoir nos informations :

- Par e-mail : amicale.dallet.teillais@gmail.com
- Par courrier : 148 boulevard des Poilus, 44300 Nantes

Laissez-nous vos coordonnées, nous vous répondrons avec plaisir !

Le Bureau de l'Amicale Laïque François Dallet – Dr Teillais